POLYNÉSIE FRANÇAISE
ILE DE TAHITI
COMMUNE DE PAPARA
Direction Générale des Services

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Délibération n° 2026-50 du 24/10/2026

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE 29 OCT. 2026
N°..... / IDV

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION ET AFFICHAGE 16/10/2026	L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Mike TEISSIER maire de la commune de Papara. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale M. Yann OTCENASEK est nommé secrétaire de séance.

Date de transmission SAIDV	29/10/2026	Date du Rendu exécutoire	29/10/2026
Date d'affichage de la délibération	29/10/2026		

OBJET : Fixant la dénomination et la composition des commissions de travail permanentes au sein du conseil municipal.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	**33**
PRESENTS :	**22**
PROCURATIONS :	**06**
ABSENTS :	**05**
VOTANTS :	**28**
POUR :	**28**
CONTRE :	**00**
ABSTENTION :	**00**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans les délais légaux

MAIRIE DE PAPARA ★ Tahiti Polynésie française ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire

Mike TEISSIER

	Présent	Absent	Procuration
M. TEISSIER Mike Ariipeu Teiho, Maire	☒	☐	
Mme TAAVIRI ÉPOUSE JUNOT Tauatea, 1ère adjointe	☒	☐	
M. UEVA Lionel, 2ème adjoint	☒	☐	
Mme AROMAITERAI Maiarii, 3ème adjointe	☒	☐	
M. TERIINATOOFA Pascal Petero, 4ème adjoint	☒	☐	
Mme TEAHU ÉPOUSE TERIINOHO Lydie Tahia, 5ème adjointe	☒	☐	
M. OTCENASEK Yann, 6ème adjoint	☒	☐	
Mme TUPAI Angeline, 7ème adjointe	☐	☒	Mme Tauatea TAAVIRI
M. TEINAORE Ariiara Junior, 8ème adjoint	☐	☒	Mme Maud BENNETT
Mme PORLIER ÉPOUSE TEAHA Moerani, 9ème adjointe	☒	☐	
M. LEE Alexander, conseiller	☒	☐	
Mme AUKARA épouse SALMON Sylvana, conseillère	☐	☒	
M. HENRIOU Jean-Claude Heinere, conseiller	☒	☐	
Mme TEHAAI ÉPOUSE PAPU Hilda, conseillère	☐	☒	
Mme FAATAHE ÉPOUSE BOUGUES Terangi Lenick, conseillère	☒	☐	
M. TEKOPUNUI Alphonse, conseiller	☒	☐	
M. RAVEINO Emmanuel Apera, conseiller	☒	☐	
M. TIAPATAI Manutea Marlon, conseiller	☐	☒	M. Jean-claude HENRIOU
Mme GROUAZEL Eva, conseillère	☒	☐	
Mme BENNETT Maud, conseillère	☒	☐	
M. TAVITA Taamai Jean, conseiller	☐	☒	Mme Tahia TEAHU
Mme BARFF Faimano Albertine Poerava, conseillère	☒	☐	
M. TAIARUI Heimanu, conseiller	☒	☐	
Mme PITA Tetuaotemataroa, conseillère	☒	☐	
M. AVAE Rahiti, conseiller	☐	☒	Mme Faimano BARFF
M. OITO Pierre, conseiller	☐	☒	
Mme CHOUNE-LECOMTE Alice, conseillère	☒	☐	
Mme FLORES-LE GAYIC Béatrice, conseillère	☐	☒	Mme Louisa MOTAHI
M. RENETEAUD Maurice Tereva, conseiller	☒	☐	
Mme IOTUA - MOTAHI Louisa, conseillère	☒	☐	
M. MOU-FAT Henere, conseiller	☐	☒	
Mme PUNUA Sonia, conseillère	☒	☐	
M. RIMA Fabien, conseiller	☐	☒	

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte, qui a été transmis au Haut-Commissaire le 29 OCT. 2026 et notifié ou publié le 29 OCT. 2026

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ; modifiée par les lois n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret 72-407 du 5 octobre 2007 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2026-03 du 27 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger au sein du conseil municipal de la commune de Papara ;

Vu l'élection du maire et de ses adjoints par le conseil municipal dans sa séance du 27 mars 2026.

Vu l'avis de la commission n° 3 « gestion du personnel, finances et affaires économiques » en date du 16/10/2026.

RAPPORT DE PRESENTATION

Par délibération n° 2026-05 du 2 avril 2026, le conseil municipal de la commune de Papara a fixé à neuf le nombre de commissions de travail permanentes et défini leurs domaines de compétence respectifs.

Les commissions municipales ont pour rôle d'examiner les dossiers relevant de leurs domaines de compétence, d'étudier les projets et les propositions soumis à leur appréciation, d'émettre des avis et de formuler des recommandations à l'attention du conseil municipal. Elles constituent ainsi des instances de travail et de réflexion permettant aux élus d'approfondir les sujets, de préparer les décisions du conseil municipal et de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques communales, sans se substituer à la compétence décisionnelle du conseil municipal.

Afin de simplifier l'organisation du travail des élus, de favoriser une meilleure coordination des dossiers et de rendre le fonctionnement des commissions plus efficace, il est proposé de regrouper ces neuf commissions en quatre commissions permanentes, organisées autour des principales politiques publiques communales.

Cette nouvelle organisation vise à clarifier les domaines d'intervention de chaque commission, à faciliter l'examen des affaires soumises au conseil municipal, à renforcer la cohérence dans le suivi des projets et des actions de la commune, ainsi qu'à améliorer la préparation des décisions et la coordination entre les élus.

Les quatre commissions proposées sont les suivantes :

- **1- Commission des ressources**, chargée notamment des questions relatives aux ressources humaines, aux finances, au budget, aux investissements, à la commande publique, à la modernisation et à la qualité du service public ainsi qu'à la gestion générale de la commune ;
- **2- Commission des services techniques**, compétente en matière d'aménagement et d'urbanisme, de travaux, d'équipements publics, de voirie, de réseaux, de gestion du patrimoine communal, de propreté urbaine, d'environnement, de gestion des déchets, d'eau et d'assainissement, du secteur primaire et du développement durable ;
- **3- Commission des services à la population**, chargée des questions relatives à la sécurité civile et publique, à l'éducation, à la restauration scolaire, à la jeunesse, aux sports, à la vie associative, à la santé, aux affaires sociales, à la famille, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, de la condition féminine et, plus généralement, aux services de proximité destinés à la population ;
- **4- Commission de la vie du territoire**, compétente en matière d'animation, de fêtes et de cérémonies, de communication, des relations publiques, de la culture, du patrimoine, du protocole, du tourisme, du jumelage, d'intercommunalité, du développement économique, de la promotion de la commune, des relations extérieures et de coopération, et des confessions religieuses.

Conformément aux dispositions applicables aux communes, il appartient au conseil municipal de fixer le nombre de commissions, leur dénomination, leurs domaines de compétence ainsi que le nombre de conseillers municipaux

3. **Commission des services à la population**, chargée des questions relatives à la sécurité civile et publique, à l'éducation, à la restauration scolaire, à la jeunesse, aux sports, à la vie associative, à la santé, aux affaires sociales, à la famille, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et, plus généralement, aux services de proximité destinés à la population :

   Membres :

M. Mike Ariipeu Teiho TEISSIER	Mme Maud BENNETT
Mme Maiarii AROMAITERAI	M. Rahiti AVAE
Mme Lydie, Tahia TEAHU épse TERIINOHO	M. Maurice, Tereva RENETEAUD
Mme Faimano, Albertine, Poerava BARFF	Mme Alice CHOUNE-LECOMTE
Mme Tetuaotemataroa PITA	Mme Sonia PUNUA

4. **Commission de la vie du territoire**, compétente en matière d'animation, de fêtes et de cérémonies, de communication, de culture, de patrimoine, de tourisme, de développement économique, de promotion de la commune, de relations extérieures et de coopération :

   Membres :

M. Mike Ariipeu Teiho TEISSIER	Mme Moerani PORLIER épse TEAHA
M. Ariiara, Junior TEINAORE	M. Pascal TERIINATOOFA
Mme Angeline TUPAI	Mme Béatrice FLORES épse LE GAYIC
M. Emmanuel, Apera RAVEINO	Mme Louisa IOTUA-MOTAHI
M. Alexander LEE	M. Fabien RIMA

Article 4. La délibération n° 2026-05 du 2 avril 2026 fixant la dénomination et la composition des commissions de travail permanentes au sein du conseil municipal est abrogée.

Article 5. Conformément aux dispositions de l'article 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de « télé recours citoyen » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 6. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération est transmise à Madame la Cheffe de la Subdivision Administrative des Iles du Vent.
Faite et délibérée les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Secrétaire de séance

M. Yann OTCENASEK

Le Maire

MAIRIE DE PAPARA
Tahiti-Polynésie française
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mike TEISSIER

appelés à y siéger, dans le respect du principe de représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des élus.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la création de ces quatre commissions de travail permanentes et de fixer leur composition selon les modalités prévues par la présente délibération.

Tel est l'objet de la présente délibération soumise à l'approbation du conseil municipal.

ADOPTE

Article 1. Le nombre de commissions de travail permanentes instituées au sein du conseil municipal de la commune de Papara est de 4 et intitulé comme suit :

1. **Commission des ressources**, chargée notamment des questions relatives aux ressources humaines, aux finances, auss budget, aux investissements, à la commande publique, à la modernisation et à la qualité du service public ainsi qu'à la gestion générale de la commune ;
2. **Commission des services techniques**, compétente en matière d'aménagement et d'urbanisme, de travaux, d'équipements publics, de voirie, de réseaux, de gestion du patrimoine communal, de propreté urbaine, d'environnement, de gestion des déchets, d'eau et d'assainissement, du secteur primaire et du développement durable ;
3. **Commission des services à la population**, chargée des questions relatives à la sécurité civile et publique, à l'éducation, à la restauration scolaire, à la jeunesse, aux sports, à la vie associative, à la santé, aux affaires sociales, à la famille, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, de la condition féminine et, plus généralement, aux services de proximité destinés à la population ;
4. **Commission de la vie du territoire**, compétente en matière d'animation, de fêtes et de cérémonies, de communication, des relations publiques, de la culture, du patrimoine, du protocole, du tourisme, du jumelage, d'intercommunalité, du développement économique, de la promotion de la commune, des relations extérieures et de coopération, et des confessions religieuses.

Article 2. Le maire est président de droit à ces commissions de travail.

Article 3. Les commissions de travail sont constituées de la façon suivante :

1. **Commission des ressources**, chargée notamment des questions relatives aux ressources humaines, aux finances, au budget, aux investissements, à la commande publique, à la modernisation et à la qualité du service public ainsi qu'à la gestion générale de la commune :

   Membres :

M. Mike Ariipeu Teiho TEISSIER	M. Ariiara TEINAORE
Mme Tauatea TAAVIRI épse JUNOT	Mme Maiarii AROMAITERAI
M. Lionel UEVA	Mme Béatrice FLORES épse LE GAYIC
Mme Terangi FAATAHE épse BOUGUES	Mme Louisa IOTUA-MOTAHI
Mme Sylvana AUKARA épse SALMON	Mme Sonia PUNUA

2. **Commission des services techniques**, compétente en matière d'aménagement et d'urbanisme, de travaux, d'équipements publics, de voirie, de réseaux, de gestion du patrimoine communal, de propreté urbaine, d'environnement, de gestion des déchets, d'eau et d'assainissement

   Membres :

M. Mike Ariipeu Teiho TEISSIER	M. Lionel UEVA
M. Yann OTCENASEK	M. Emmanuel RAVEINO
M. Jean-Claude HENRIOU	Mme Alice CHOUNE épse LECOMTE
M. Alphonse TEKOPUNUI	M. Henere MOU FAT
Mme Hilda TEHAAI épse PAPU	M. Fabien RIMA